

À une séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-François-d’Assise tenue le 8 septembre 2025 à 19h30 à la salle du Conseil sous la présidence du maire Rémi Lagacé, sont présents :

Conseillers :	Louis Plourde	Mélissa Gauthier
	Danie Martin	Mélanie Bessette-Lambert

La directrice générale, Sara Doucet, est présente.
Le président de l’assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
 - 1.1. Adoption de l’ordre du jour
 - 1.2. Adoption des procès-verbaux
- 2. Questions concernant les points à l’ordre du jour
- 3. Correspondance
 - 3.1. Diverses demandes
- 4. Rapport des conseillers et du maire
- 5. Finances
 - 5.1. Présentation et acceptation des comptes
- 6. Administration
 - 6.1. Ajustement salarial et permis de conduire classe 3
 - 6.2. Assurés additionnels
 - 6.3. Propositions de déneigement 2025-2026
- 7. Législation
- 8. Sécurité publique
- 9. Travaux publics
 - 9.1. Programme d’aide à la voirie locale - volet PPA-CE – travaux amélioration des routes
 - 9.2. TECQ 2024-2028 programmation de travaux no.1
 - 9.3. Proposition pour plan d’intervention pour le renouvellement des conduites d’eau potable, d’égout et de chaussées, inspection des chaussées.
 - 9.4. Rue des Érables / Rue des Bouleaux : reprofilage des fossés
- 10. Hygiène du milieu et bien-être
- 11. Aménagement, urbanisme et développement
 - 11.1. Travaux de remplacement des poteaux électriques dans le village
- 12. Loisirs et culture
 - 12.1. 100^e anniversaire
 - 12.1.1. Dépôt demande d’aide financière MRC pour ressource en coordination
 - 12.1.2. Embauche ressource coordination
- 13. Divers
 - 13.1. Suivi dossiers MTQ
- 14. Période de questions
- 15. Clôture et levée de la séance

25-09-138 **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
Sur proposition de Mélissa Gauthier il est résolu à l’unanimité des conseillers présents:
QUE l’ordre du jour soit adopté;

25-09-139 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Sur proposition de Louis Plourde il est résolu à l’unanimité des conseillers présents:
QUE le procès-verbal suivant soit adopté :
- 11 août 2025

QUESTIONS CONCERNANT LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

CORRESPONDANCE

25-09-140

JOURNAL COMMUNAUTAIRE (TAM TAM)

Il est proposé par Mélissa Gauthier et résolu à la majorité des conseillers présents : Que la Municipalité de St-François-d'Assise verse la somme totalisant 1 030 \$ pour la campagne de financement du Journal communautaire Matapédia et les Plateaux, soit : 500\$ comme l'an passé + 630 \$ pour participer à l'impression d'un numéro dans l'année. (Évalué selon la population de la municipalité = 27% des frais d'impression).

25-09-141

ASSOCIATION DU CANCER EST DU QUÉBEC / APPUI FINANCIER

Il est proposé par Mélanie Bessette-Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise verse la somme de 600\$ répartie sur 3 ans soit un montant de 200\$ par année à compter de septembre 2025.

25-09-142

FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise transmettre une lettre d'appui à la Fabrique de la paroisse de Saint-François-d'Assise pour le dépôt d'une demande de financement auprès du programme Nouveaux Horizons pour les Aînés 2025-2026 en prévision de la remise en état du stationnement de l'église et confirme sa contribution de 10 000 \$ au projet.

25-09-143

LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Il est proposé par Mélanie Bessette-Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents : Que la Municipalité participe à la Grande semaine des tout-petits en installant à l'extérieur le drapeau de l'événement du 17 au 23 novembre 2025.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

Le maire informe les conseillers qu'une rencontre a eu lieu entre les maires de Matapédia-et-les-Plateaux et la députée provinciale, Mme Catherine Blouin, le 22 août 2025. Des discussions concernant des projets déposés plusieurs fois au PAVL, des travaux de réparations du chemin de la Branche Nord qui tardent à être faits malgré plus d'une demande au MTQ ainsi que le 100^e de la municipalité qui sera souligné l'an prochain.

25-09-144

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES

Le conseil prend acte de la liste des chèques émis du 1^{er} au 31 août 2025 visant le paiement des dépenses incompressibles selon le règlement #231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et approuve globalement:

- le bordereau CP-08-25 totalisant une somme de 7 221.05 \$;
- le bordereau SAL-08-25 totalisant une somme 18 221.07 \$ pour la période du 3 au 30 août 2025;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

d'autoriser le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation et politique de variation budgétaire selon le règlement # 231-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et qui apparaissent dans le bordereau CAP-08-25 totalisant une somme de 58 734.49 \$ + la facture 32378 de Groupement Agro Forestier Ristigouche datée du 31-08-2025 au montant de 902.56 \$ toutes taxes incluses

25-09-145

RÉSOLUTION – AJUSTEMENT SALARIAL ET PERMIS DE CONDUIRE CLASSE 3

ATTENDU QUE la résolution 22-10-199, adoptée en octobre 2022, prévoyait une bonification salariale à l'obtention d'un permis de conduire classe 3 pour l'employé numéro 02-39 ;

ATTENDU QUE ladite résolution ne prévoyait aucun délai pour l'obtention du permis;

ATTENDU QUE l'intégration de la nouvelle structure salariale est prévue pour le 31 décembre 2025;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de remplacer la mesure prévue par la résolution 22-10-199 par une disposition d'intégration à la grille salariale; Il est proposé par Louis Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers présents : De stipuler que l'employé visé bénéficiera d'un échelon supplémentaire d'intégration lors de l'application de la grille salariale du 31 décembre 2025, s'il obtient son permis de conduire classe 3 au plus tard le 20 décembre 2025.

25-09-146

ASSURÉS ADDITIONNELS

ATTENDU que la municipalité détient une police d'assurance de responsabilité civile qui couvre ses biens, bâtiments et activités municipales;
ATTENDU que la Coop de Solidarité et développement de St-François ainsi que la Corporation d'Aménagement Multiressources et du Patrimoine des Plateaux (C.A.M.P.P.) ont été ajoutées comme assurés additionnels dans cette police à une certaine époque;
ATTENDU qu'à l'origine, certains bâtiments appartenaient à la municipalité ou n'appartenaient pas directement aux organismes concernés, ce qui justifiait leur inclusion comme assurés additionnels en guise de soutien;
ATTENDU qu'à ce jour, les terrains et bâtiments occupés par la Coop de Solidarité et développement de St-François et par la C.A.M.P.P. n'appartiennent plus à la municipalité et que celle-ci n'en assure ni la gestion ni l'entretien;
ATTENDU que la valeur de ces biens représente des montants considérables et qu'en cas de sinistre, la responsabilité reposerait directement sur la municipalité tant qu'ils demeurent assurés comme assurés additionnels;
ATTENDU que la police d'assurance actuelle de la municipalité viendra à échéance le 11 juillet 2026;
POUR CES MOTIFS,
Il est proposé par Mélissa Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents : QUE la municipalité transmette une lettre officielle à la Coop de Solidarité et développement de St-François ainsi qu'à la Corporation d'Aménagement Multiressources et du Patrimoine des Plateaux (C.A.M.P.P.) afin de les informer qu'elles devront contracter leur propre assurance, de façon autonome, au plus tard le 31 mai 2026;
QUE copie de la présente résolution soit annexée à la correspondance adressée aux deux organismes.

25-09-147

PROPOSITIONS DE DÉNEIGEMENT 2025-2026

ATTENDU que les coûts de main-d'œuvre augmentent chaque année ;
Il est proposé par Mélanie Bessette-Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'augmenter les tarifs de déneigement des stationnements existants de 2 % à compter de la saison hivernale 2025-2026, conformément au tableau déposé;
Que, pour le déneigement du stationnement du Camp de bûcheron, le maire en discute ultérieurement avec les autres membres du comité de la Corporation d'Aménagement Multiressources et du Patrimoine des Plateaux (CAMPP) ;
Qu'un avis de renouvellement et d'augmentation soit transmis aux organismes concernés.

25-09-148

ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER (PPA-CE XDA34774-6055(11)-20250415-035)

Dossier : PPA-CE XDA34774

Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-d'Assise a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;
ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Mélissa Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité de Saint-François-d'Assise approuve les dépenses d'un montant de 17 233 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

25-09-149

TECQ 2024-2028 PROGRAMMATION DE TRAVAUX NO.1

Attendu que :

- La Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028*;
- La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

25-09-150

PROPOSITION PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT ET DE CHAUSSÉES, INSPECTION DES CHAUSSÉES

Considérant que le plan d'intervention est daté de 2015 (Arpo groupe-conseil) et que tous les travaux prioritaires ont été achevés;

Considérant qu'il doit être mis à jour et approuvé par la Ministère avant que la municipalité puisse réaliser d'autres travaux de priorité 3 ou 4 au-delà de 20% de l'enveloppe de base du TECQ 2024-2028;

Considérant que la municipalité désire que ce plan soit mis à jour rapidement cet automne;

Considérant que Arpo groupe-conseil a déposé une offre de service;
Il est proposé par Mélissa Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
Que le conseil municipal approuve l'offre de service de Arpo-Conseil, datée du 25 août 2025, pour effectuer la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et de chaussées, inspection des chaussées au montant de 9 475 \$ plus taxes.

25-09-151

RUE DES ÉRABLES, RUE DES BOULEAUX / REPROFILAGE DES FOSSÉS

ATTENDU QUE la municipalité procédera à l'automne 2025 à des travaux de reprofilage des fossés aux abords de la route, sur l'emprise des chemins municipaux ;

ATTENDU QUE ces travaux toucheront certains citoyens résidant sur la rue des Érables et la rue des Bouleaux ;

ATTENDU QU'il est d'usage d'informer les citoyens concernés avant la réalisation de tels travaux afin d'assurer une bonne communication et une collaboration harmonieuse ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre une lettre aux citoyens concernés des rues des Érables et des Bouleaux pour les aviser que des travaux de reprofilage des fossés seront effectués à l'automne 2025 sur l'emprise du chemin municipal.

Que ladite lettre précise la nature des travaux, leur période approximative de réalisation ainsi que les coordonnées de la municipalité pour toute question.

25-09-152

REEMPLACEMENT POTEAUX ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE des travaux de remplacement de poteaux électriques ont été amorcés dans le village, et que de nouveaux poteaux ont été installés mais que les anciens n'ont toujours pas été retirés ;

ATTENDU QUE cette situation crée une pollution visuelle importante et donne une impression d'inachèvement au cœur du village ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-d'Assise célébrera en 2026 son 100e anniversaire et qu'il est essentiel de présenter un environnement soigné et accueillant lors des festivités ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Louis Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-François-d'Assise demande officiellement à Hydro-Québec de compléter les travaux de remplacement des poteaux électriques dans le village.

Que la municipalité souhaite que ces travaux soient réalisés au plus tard au printemps 2026, afin d'assurer une image harmonieuse et attrayante du village avant les activités commémoratives du centième anniversaire prévues en juillet 2026.

Que copie de la présente résolution soit transmise à Hydro-Québec pour suivi.

25-09-153

DÉPÔT DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / RESSOURCE COORDINATION

ATTENDU qu'il est nécessaire d'engager une ressource en coordination afin d'assurer la planification, l'organisation et la réalisation des festivités du 100e anniversaire de la municipalité de Saint-François-d'Assise ;

ATTENDU que la municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Avignon pour soutenir l'embauche d'une telle ressource pour une période de 52 semaines ;

ATTENDU que la municipalité s'engage à financer 20 % des coûts reliés au projet ;

Il est proposé par Danie Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-François-d'Assise autorise la directrice générale, Mme Sara Doucet, à déposer une demande d'aide financière à la MRC d'Avignon pour l'embauche d'une ressource en coordination des festivités du 100e pour une période de 52 semaines ;

Que la municipalité confirme sa contribution financière équivalente à 20 % des coûts totaux du projet.

25-09-154

RESSOURCE COORDINATION / EMBAUCHE

ATTENDU que la municipalité de Saint-François-d’Assise prévoit l’embauche d’une ressource en coordination afin d’assurer la planification et la réalisation des festivités du 100e anniversaire ;

ATTENDU que le Conseil de la MRC d’Avignon doit se prononcer le 10 septembre 2025 sur l’acceptation de la demande d’aide financière déposée par la municipalité ;

ATTENDU qu’il est nécessaire d’agir rapidement advenant l’acceptation du projet afin d’assurer le bon déroulement des préparatifs ;

ATTENDU que le conseil municipal a proposé Mme Pauline Gallant, une candidate possédant toutes les compétences nécessaires, une solide expérience et une excellente connaissance du milieu, pour assumer ce mandat ;

Il est proposé par Mélissa Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- Que la directrice générale, Mme Sara Doucet, soit autorisée à procéder à l’embauche de Mme Pauline Gallant à titre de coordonnatrice des festivités du 100e anniversaire, advenant l’acceptation du projet par le Conseil de la MRC d’Avignon ;
- Que Mme Pauline Gallant entre en fonction le 29 septembre 2025, aux conditions prévues à la fiche d’embauche.

DIVERS

25-09-155

DOSSIERS MTQ

Il est proposé par Mélissa Gauthier et résolu à l’unanimité des conseillers présents : Qu’une lettre soit transmise au MTQ concernant les dossiers suivants :

- Asphaltage prévu en 2025 chemin Chaîne-de-Roches
- Accumulation d’eau face au 442-444-446 chemin Central
- Traçage des lignes 2025 non faits
- Ponceau intersection chemin Central, rue des Bouleaux

PÉRIODE DE QUESTIONS

25-09-156

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour ayant été épuisé, le président déclare l’assemblée close.

La levée de l’assemblée est proposée par Danie Martin à 20h20

Maire

Directrice générale,
greffière-trésorière

Je, Rémi Lagacé, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal »

Rémi Lagacé, maire

